

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50

f +41 32 420 50 51

secr.sic@jura.ch

## Communiqué de presse

Delémont, le 22 janvier 2009

### Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol

#### Deux nouveaux permis accordés

**La section des permis de construire de la République et canton du Jura vient de délivrer deux nouveaux permis de construire en relation avec l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB). Ces deux permis concernent d'une part la construction d'une halle destinée au stockage provisoire et à la préparation des sols contaminés et d'autre part l'installation de traitement oxydatif des effluents gazeux. Aucune opposition n'a été déposée durant la période de mise à l'enquête de ces deux permis.**

Au mois d'avril 2008, le Canton du Jura délivrait le permis de construire permettant à la chimie bâloise d'aménager les infrastructures nécessaires à l'assainissement de la DIB. Il s'agit notamment de la construction d'une halle aux dimensions exceptionnelles (structure en acier avec arcs de 150 mètres de portée et 40 mètres de haut) et qui permettra d'excaver les déchets dans un espace confiné.

Parmi ces installations, deux nécessitaient des études complémentaires et ne faisaient donc pas encore partie du permis délivré en avril 2008. L'une concerne le traitement de l'air. A l'origine, la bci Betriebs-AG prévoyait l'utilisation de filtres à charbon actif. Dans le cadre de la convention passée avec Greenpeace et la fondation Edith Maryon, il a été convenu que "le traitement de l'air se fera par oxydation". Un des deux permis délivrés porte donc sur l'installation nécessaire à ce mode de traitement de l'air.

L'autre installation concerne la "halle des sols". Il s'agit d'une halle de stockage intermédiaire et de préparation des sols qui seront excavés dans le cadre des travaux d'assainissement à partir du printemps 2010 et dont le niveau de contamination nécessitera un traitement. Ces matériaux devront être préparés sur place puis acheminés sur des sites dotés d'installations de traitement de matériaux de ce type.

L'assainissement de la décharge de Bonfol constitue un projet hors norme qui fait l'objet d'une supervision rigoureuse de la part des services cantonaux concernés. L'ECA Jura – Etablissement cantonal d'assurance, le Service des arts et métiers et du travail ainsi que l'Office de l'environnement ont procédé à un examen détaillé des deux constructions soumises à autorisation. Les nombreuses exigences et recommandations émises par ces trois instances doivent permettre un assainissement aussi sûr que possible.

Selon le calendrier actuel, l'aménagement des installations s'achèvera à fin 2009 et les travaux d'assainissement débiteront au début de 2010.

---

**Personnes de contact:** *Laurent Schaffter, Ministre de l'environnement et de l'équipement (tél. 032 420 5303);  
Jean-Pierre Meusy, responsable du dossier (tél. 032 420 5338)*